

La détention perpétuelle du journaliste Mumia Abu-Jamal est injuste, dénoncent des organisations américaines de défense des droits humains dans une nouvelle requête auprès des Nations Unies

Conférence de presse du 28 Juillet 2026

PHILADELPHIE — Depuis plus de 44 ans, Mumia Abu-Jamal, citoyen américain, est détenu arbitrairement en Pennsylvanie. Aujourd'hui, l'Abolitionist Law Center et une coalition nationale d'organisations de défense des droits humains — l'American Civil Liberties Union, le Center for Constitutional Rights, la California Coalition for Women Prisoners et la Release Aging People in Prison Campaign — ont déposé une [requête auprès du Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire](#) afin d'obtenir réparation. Cette requête démontre que l'État de Pennsylvanie viole les normes internationales en refusant systématiquement à M. Abu-Jamal un procès équitable et la possibilité d'un appel, en lui imposant des conditions de détention inhumaines et en le condamnant à une peine de prison à perpétuité qui l'empêche de sortir vivant de prison.

M. Abu-Jamal, journaliste de télévision primé et auteur prolifique âgé de 72 ans, est incarcéré depuis plus de quatre décennies, soit depuis décembre 1981. Il a été arrêté et inculpé du meurtre d'un policier après avoir été retrouvé sur les lieux, également blessé par balle. Condamné à mort, il a été détenu à l'isolement dans le couloir de la mort (1983-2011) pendant 29 ans, en violation flagrante des Règles Mandela, un accord international limitant la durée de l'isolement cellulaire à 15 jours. Tout au long de sa détention, M. Abu-Jamal a été pris pour cible en raison de ses opinions politiques, de ses fréquentations et de son origine ethnique – avant son arrestation, lors de son procès, et pendant toute la durée de sa détention, ses appels et les procédures postérieures à sa condamnation, notamment par des tentatives répétées de censure et de réduction au silence de ses écrits et discours politiques.

« Le cas de Mumia illustre le racisme endémique du système pénal de Philadelphie dans les années 1970 et 1980, ainsi que le recours à l'incarcération comme instrument de répression politique », a déclaré Saleem Holbrook, directeur exécutif de l'Abolitionist Law Center, le cabinet d'avocats d'intérêt public qui le représente. Des irrégularités policières, judiciaires et administratives ont entaché sa condamnation. Le procès de M. Abu-Jamal en 1982, selon Amnesty International, « n'a pas respecté les normes internationales minimales garantissant l'équité des procédures judiciaires ».

Le document soumis à l'ONU atteste clairement de la discrimination raciale dont M. Abu-Jamal a été victime, ainsi que de la privation de son droit à se représenter lui-même, du manque de temps et de moyens adéquats pour assurer une défense appropriée et de l'ingérence politique.

« À chaque étape de la procédure engagée contre Mumia, les principes juridiques fondamentaux ont été bafoués. Il serait libre si les tribunaux appliquaient la loi à son cas au lieu de politiser la Constitution », **a déclaré Bret Grote, directeur juridique de l'Abolitionist Law Center.** « Nous demandons aux Nations Unies de rendre une décision dénonçant les préjugés, le racisme et la cruauté du système judiciaire dans l'affaire Mumia. »

M. Abu-Jamal a tout mis en œuvre pour obtenir un nouveau procès équitable, en faisant appel et en recourant à des procédures postérieures à sa condamnation devant les tribunaux d'État et fédéraux, mais il a épuisé tous les recours légaux. Bien que sa peine de mort ait été annulée, sa condamnation à la réclusion à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle – également appelée peine de mort par incarcération – constitue une forme de torture : un châtiment cruel, inhumain et dégradant qui viole le droit international.

« Le caractère arbitraire inhérent à une peine DBI indéfinie, qui ne permet aucun examen périodique du besoin continu ou du caractère raisonnable, combiné aux nombreuses années purgées à ce jour par M. Abu-Jamal, à son âge avancé, à sa santé déclinante et à l'absence de risque pour le public, viole de multiples dispositions du droit international », a déclaré Samah Sisay, avocate au Center of Constitutional Rights.

Aujourd'hui âgé, M. Abu-Jamal a subi de multiples crises médicales qui ont failli lui coûter la vie, notamment une hépatite C, une insuffisance cardiaque congestive, une crise d'hyperglycémie évitable qui a mis sa vie en danger, et de multiples affections ophtalmiques qui, en raison de soins médicaux inadéquats dispensés par le Département correctionnel de Pennsylvanie, présentent un risque important de cécité permanente.

Comme l'indique le document, M. Abu-Jamal fait partie d'un nombre alarmant de personnes aux États-Unis condamnées à mourir en prison. En 2020, plus de 200.000 personnes purgeaient des peines de prison à perpétuité ou des peines équivalentes à la perpétuité aux États-Unis, dont près de 8.300 en Pennsylvanie ; plus de 56.000 personnes aux États-Unis purgent des peines de prison à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle, dont plus de 5.000 en Pennsylvanie. Les personnes noires ne représentent qu'environ une personne incarcérée sur neuf en Pennsylvanie, mais les deux tiers des personnes condamnées à perpétuité. Un consensus croissant d'autorités internationales condamne les peines équivalentes à la perpétuité aux États-Unis, les jugeant contraires aux interdictions internationales de discrimination raciale. En novembre 2023, le Comité des droits de l'homme des Nations Unies a

recommandé aux États-Unis d'« instaurer un moratoire sur l'imposition de peines de prison à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle ».

La communication du 28 juillet au Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire est disponible en anglais sur alcenter.org

###

L' [Abolitionist Law Center](https://alcenter.org) est un cabinet d'avocats d'intérêt public inspiré par la lutte des prisonniers politiques et politisés, et organisé dans le but d'abolir l'incarcération de masse fondée sur la classe et la race aux États-Unis. L'Abolitionist Law Center défend les personnes dont les droits humains ont été bafoués en prison, sensibilise le public aux méfaits de l'incarcération de masse et œuvre à la création d'un vaste mouvement contre le système pénal américain en tissant des alliances et en cultivant la solidarité par-delà les clivages sociaux.

Le [Centre pour les droits constitutionnels](https://alcenter.org) travaille avec les communautés menacées pour lutter pour la justice et la libération par le biais de procédures judiciaires, de plaidoyer et de communications stratégiques. Depuis 1966, le Centre pour les droits constitutionnels s'attaque aux systèmes de pouvoir oppressifs, notamment le racisme structurel, l'oppression des femmes, les inégalités économiques et les abus de pouvoir de l'État. Suivez le [Centre pour les droits constitutionnels](https://alcenter.org) sur Facebook, [@theCCR](https://twitter.com/theCCR) sur Twitter/X, [@ccrjustice](https://www.instagram.com/ccrjustice) sur Instagram et [@ccrjustice.org](https://www.ccrjustice.org) sur BlueSky.

« Je suis le travail de l'Abolitionist Law Center depuis un certain temps. Si nous voulons entamer le processus d'élimination du racisme structurel, nous devons absolument commencer par les prisons. »

Angela Y. Davis

L'Abolitionist Law Center est une organisation à but non lucratif